

BANQUE DE BRETAGNE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

BANQUE DE BRETAGNE

18, Quai Duguay-Trouin
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque de Bretagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables lié à l'application du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise économique : votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1, 3, 4 et 13 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles à l'actif du bilan et générales au passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

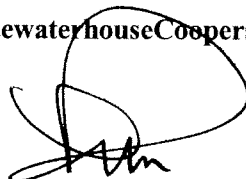
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion expose les raisons pour lesquelles votre société ne présente pas les informations relatives aux rémunérations et avantages versées par la société contrôlante aux mandataires sociaux de votre société qui ne sont pas en même temps mandataires sociaux de la société contrôlante.

Fait à Rennes et Courbevoie, le 8 avril 2011

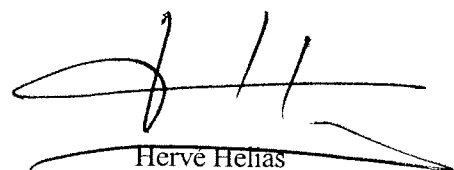
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves Pelle

Mazars



Hervé Helias

BANQUE DE BRETAGNE

ACTIF BILAN

NOTES	En milliers d' Euros au :	31/12/2009	31/12/2010
2-4-5	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	325 688	432 216
	- Caisse, Banques Centrales	24 965	24 140
	- Effets publics et valeurs assimilées		0
	- Créances sur les établissements de crédit	300 723	408 075
	.Comptes ordinaires	108 023	131 619
	.Comptes et prêts	192 700	276 456
	. Opération de pensions	0	0
3-4-5	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1967 720	2139 687
	- Créances saines sur la clientèle	1951 862	2116 991
	.Créances commerciales	25 220	20 267
	.Comptes débiteurs	105 318	177 910
	.Autres crédits	1821 324	1918 814
	-Créances douteuses et douteuses-compromises	15 858	22 697
6	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0
6	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 441	1 139
6	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 211	5 916
7	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 417	7 364
7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 997	9 197
8	AUTRES ACTIFS	14 895	7 934
8	COMPTES DE REGULARISATION	27 754	33 374
	TOTAL DE L'ACTIF	2 361 123	2 636 827
	HORS BILAN		
14	Engagements de financement donnés	176 171	200 332
14	Engagements de garantie donnés	294 601	297 022

BANQUE DE BRETAGNE

PASSIF BILAN

NOTES	En milliers d' Euros au :	31/12/2009	31/12/2010
		Avant affectation du résultat	
9	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1039 266	1216 886
	- Banques Centrales		0
	- Dettes envers les établissements de crédit	1039 266	1216 886
	.Comptes à vue	2 148	58 656
	.Comptes et emprunts à terme	1037 118	1158 230
	.Opérations de pension	0	0
10	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1151 619	1246 524
	- Comptes à vue	563 606	594 411
	- Comptes à terme	31 644	79 945
	- Comptes d'épargne à régime spécial	552 865	566 431
	- Autres sommes dues	3 504	5 736
10	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4 432	1 004
	- Bons de caisse	176	0
	- Autres Dettes Représentées par un titre	4 256	1 004
11	AUTRES PASSIFS	17 414	12 821
11	COMPTES DE REGULARISATION	37 187	44 669
12	PROVISIONS	15 234	15 899
	DETTES SUBORDONNEES	2 603	2 604
13	CAPITAUX PROPRES	93 368	96 419
	.Capital souscrit	52 921	52 921
	.Réserves	11 813	11 813
	.primes d'émission	1 608	1 608
12&13	.Provisions réglementées et subventions d'investissement	8	0
	.Report a nouveau	13 079	13 095
	.Résultat de l'exercice	13 939	16 982
	TOTAL DU PASSIF	2361 123	2636 827
	HORS BILAN		
14	Engagements de financement reçus	100 000	150 000
14	Engagements de garantie reçus	367 683	391 598

BANQUE DE BRETAGNE

CHARGES		PRODUITS		COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)	NET	
2009	2010	2009	2010		2009	2010
				PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE		
(49 985)	(33 142)	98 048	86 607	<u>Intérêts et produits (charges) assimilés</u>	48 063	53 465
(36 440)	(23 007)	8 175	4 746	. Opérations avec les établissements de crédit	(28 265)	(18 261)
(12 907)	(10 118)	85 617	81 861	. Opérations avec la clientèle	72 710	71 743
0	0	0	0	. Opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
(638)	(18)	0	0	. Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	(638)	(18)
0	0	4 256	0	. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 256	0
		404	295	<u>Revenus des titres à revenu variable</u>	404	295
		404	295	. Dividendes et produits assimilés	404	295
		35 467	34 524	<u>Commissions : produits</u>	35 467	34 524
(4 263)	(4 152)			<u>Commissions : charges</u>	(4 263)	(4 152)
(3 470)	(4 454)	3 524	4 647	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation</u>	54	193
0	0	0	0	. titres de transaction	0	0
(1 045)	(1 024)	1 076	1 147	. opérations de change	31	123
(2 425)	(3 429)	2 448	3 500	. instruments financiers	23	71
	0	0	0	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</u>		0
	0	0	0	. titres de placement		0
	0	0	0	. titres de l'activité de portefeuille		0
		1 134	1 237	<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	1 134	1 237
(2)	(168)			<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	(2)	(168)
(57 720)	(41 915)	138 577	127 310	PRODUIT NET BANCAIRE	80 857	85 394
(53 949)	(53 866)			<u>Charges générales d'exploitation</u>	(53 949)	(53 866)
(37 476)	(37 030)			. Frais de personnel	(37 476)	(37 030)
(16 473)	(16 836)			. Autres frais administratifs	(16 473)	(16 836)
(2 515)	(2 492)			<u>Dot. aux amort. et aux dépréciations s'immob.incorporelles et corporelles</u>	(2 515)	(2 492)
(114 184)	(98 273)	138 577	127 310	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	24 393	29 036
(10 072)	(10 895)	6 466	7 334	<u>Coût du Risque</u>	(3 606)	(3 562)
(124 256)	(109 169)	145 043	134 643	RESULTAT D'EXPLOITATION	20 787	25 474
(549)	(27)	853	148	<u>gains et pertes sur actif immobilisés</u>	304	121
(124 805)	(109 195)	145 896	134 791	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	21 091	25 596
	0	0	0	Résultat exceptionnel	0	0
(7 263)	(8 621)	103	0	<u>Impôts sur les bénéfices</u>	(7 160)	(8 621)
0	0	8	8	<u>Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées</u>	8	8
(132 068)	(117 816)	146 007	134 799	RESULTAT NET	13 939	16 982

Note N° 1

Principes comptables et renseignements divers

Les comptes sociaux au 31/12/2010 de la Banque de Bretagne sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Situation de liquidité

Les accords de refinancement avec le groupe BNP Paribas dans le cadre de la gestion actif-passif permettent à la Banque de Bretagne de respecter les ratios réglementaires de liquidité.

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Créances clientèle et Risque de crédit

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances sont classées conformément au CRC 2002-03.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de la Banque de Bretagne. L'échelle de note de contrepartie comprend treize niveaux dont deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la

banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, a fortiori lorsque la banque porte des créances impayées depuis plus de 90 jours ou, s'agissant de prêts immobiliers, de plus de 180 jours ou lorsque la banque a adressé au débiteur une demande de remboursement. Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux compromis. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Ces garanties sont notamment constituées de garanties hypothécaires et nantissements.

La Banque de Bretagne applique le règlement 2005-03 qui modifie le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Lorsque la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur classée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est immédiatement déclassée en

créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Au 31 décembre 2010, la Banque de Bretagne n'a pas identifié de créances ayant fait l'objet d'une restructuration.

Les intérêts sur créances douteuses facturés aux clients après déclassement en douteux ont été également provisionnés en PNB.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagement par signature et des provisions pour risques bancaires non affectés.

Cette provision pour risques non affectée a pour objet de couvrir le secteur agroalimentaire, secteur sensible du portefeuille d'engagement de la banque de Bretagne.

Contrat d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour la Banque de Bretagne qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un

taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de La banque de Bretagne relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Ces calculs sont effectués par le groupe BNP Paribas pour ces filiales selon la méthode suivante : Les encours à risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase

de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Conversion des Comptes en devises

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du change à la fin de l'exercice.

Les gains ou pertes de change, latents ou réalisés, sont constatés au compte de résultat.

Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire – qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

■ Titres de participation et Part dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Banque de Bretagne ne dispose pas d'une influence notable à l'exception des parts détenues dans les filiales (SCI quai Duguay Trouin, SI du Ronceray, SCI Fougère, Financière de Brocéliande, Compagnie Financière de participation)

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement

dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les autres immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

■ Les immobilisations corporelles composées de plusieurs éléments sont comptabilisées et amorties par composant selon leurs durées d'utilité économique comme le demande le CRC 2002-10.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Concernant les immobilisations incorporelles, la majorité des logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature: dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support: bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions non liées à des opérations bancaires

La Banque de Bretagne constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, les corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière synétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours

du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

Engagements Sociaux

La Banque de Bretagne applique depuis 2005 les dispositions de la Recommandation n°2003-R.01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, en s'attachant à harmoniser les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les provisions constituées dans ses comptes sociaux.

La Banque de Bretagne est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, de gratifications pour ancienneté de service,...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

■ La Banque cotise aux régimes obligatoires de retraite. Les versements effectués aux organismes chargés de la gestion de ces régimes sont portés en charge.

■ Les provisions pour les indemnités de fin de carrière et les primes anniversaires font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Ces avantages à long terme sont calculés par le groupe BNP Paribas SA pour sa filiale Banque de Bretagne selon la méthode suivante.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Pour la partie relative aux indemnités de fin de carrière, la provision est calculée par différence entre l'engagement déterminé et la valeur vénale des fonds investis auprès du groupe AXA avec lequel a été précédemment conclu un contrat de gestion de ces indemnités.

Coût du risque

■ Au compte de résultat, la rubrique "coût du risque" est constituée par l'excédent des provisions dotées et des créances irrécupérables non couvertes par des provisions, sur les reprises aux comptes de provisions et les récupérations sur créances amorties, à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses compromises présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la banque de Bretagne enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de Personnel ».

En 2007, la Banque de Bretagne a adhéré à l'accord de participation du groupe BNP Paribas.

Enregistrement des produits et charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

La première application au 1^{er} janvier 2010 du règlement n°2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transactions à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un

concours n'a pas eu d'incidences significatives sur les comptes.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Opérations en devises

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués au cours de change de l'arrêté.

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les créances et dettes figurant au bilan et les engagements hors bilan sont évalués au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2009			31/12/2010		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Caisse, Banques Centrales	24 965		24 965	24 140	0	24 140
<i>.dt intérêts courus</i>	16		16	15	0	15
Effets publics et valeurs assimilées				0		0
<i>.dt intérêts courus</i>				0		0
Créances sur les établissements de Crédit	300 723		300 723	408 075	0	408 075
- Comptes ordinaires	108 023		108 023	131 619		131 619
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	46 653		46 653	65 557		65 557
<i>.dt intérêts courus</i>	0		0	0		0
- Comptes et prêts	192 700		192 700	276 456		276 456
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	190 000		190 000	275 000		275 000
<i>.dt intérêts courus</i>	2 700		2 700	1 456		1 456
- Opérations de pension				0		0
<i>.dt intérêts courus</i>				0		0
Valeurs recues en pension ou achetées ferme				0		0
TOTAL	325 688		325 688	432 216	0	432 216
<i>.dt intérêts courus</i>	2 716		2 716	1 471		1 471

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2009			31/12/2010		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
- Crédits sains	1 951 862	0	1 951 862	2 116 991	0	2 116 991
.Créances commerciales	25 220	0	25 220	20 267	0	20 267
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	25 049		25 049	20 194		20 194
Entrepreneurs Individuels	171		171	73		73
Particuliers			0	0		0
Autres			0	0		0
.Comptes débiteurs	105 318	0	105 318	177 910		177 910
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	79 777		79 777	142 483		142 483
Entrepreneurs Individuels	3 857		3 857	3 389		3 389
Particuliers	20 902		20 902	31 393		31 393
Autres	782		782	645		645
.Autres crédits	1 821 324	0	1 821 324	1 918 814	0	1 918 814
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	778 682		778 682	851 472		851 472
Entrepreneurs Individuels	41 507		41 507	52 881		52 881
Particuliers	960 879		960 879	970 076		970 076
Autres	40 256		40 256	39 348		39 348
.Restrestructurés				0		0
<i>.dt intérêts courus</i>				0		0
- Douteux et Douteux compromis	54 831	38 973	15 858	61 652	38 956	22 696
douteux	14 361	8 303	6 058	18 355	9 259	9 096
<i>.dt intérêts courus</i>						
douteux compromis	40 470	30 670	9 800	43 297	29 697	13 600
<i>.dt intérêts courus</i>						
TOTAL	2 006 693	38 973	1 967 720	2 178 643	38 956	2 139 687
<i>.dt intérêts courus</i>						

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N°4 - PROVISIONS SUR CREANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d'euros au 31 décembre	Encours de dépréciations au 31/12/2009	Dotations aux dépréciations de l'exercice a	Reprises sur dépréciations disponible de l'exercice b	Utilisations des dépréciations de l'exercice c	Encours de dépréciations au 31/12/2010
PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	38 973	7 139	4 051	3 105	38 956
- sur Caisse, instituts d'émission et sur concours aux établissements de crédits	0	0	0	0	0
- sur opérations avec la clientèle (1)	38 973	7 139	4 051	3 105	38 956
encours douteux et douteux compromis	38 973	7 139	4 051	3 105	38 956
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	9 228	514	104	0	9 638
- sur engagements par signature	269	495	55	0	709
encours douteux et douteux compromis Sociétés	186	495	55	0	626
encours douteux et douteux compromis Particuliers	83	0	0	0	83
encours douteux et douteux compromis Autres	0	0	0	0	0
- provision pour litiges divers	49	19	49		19
- provision pour risque non affectée	8 910				8 910
TOTAL	48 202	7 654	4 155	3 105	48 594

Coût du risque (en milliers d'euros)	2009	2010
Créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	-181	-137
Créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	-1 960	-3 105
Dépréciations sur créances douteuses utilisées	1 960	3 105
Constitution de dépréciations sur créances douteuses	-7 931	-7 654
Reprises de dépréciations sur créances douteuses (2)	4 308	4 155
Récupération sur créances amorties	198	73
TOTAL	-3 606	-3 562

* 1 Les intérêts sur créances douteuses sont provisionnés en produit net bancaire et non pas en coût du risque en application du Règlement CRC 2002-03

* 2 dont 49 ke de reprise de provision disponible pour litiges divers

BANQUE DE BRETAGNE

**NOTE N° 5 - REPARTITION DES CREANCES SAINES PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES
INTERBANCAIRE ET CLIENTELE**

En milliers d' euros au 31/12/2010	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle comprise entre 3 mois et 1 an	Durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2010
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	157 216	25 000	135 000	115 000	432 216
- Caisse, Banques Centrales	24 140				24 140
- Effets publics et valeurs assimilées	0				0
- Créances sur les établissements de crédit (1)	133 075	25 000	135 000	115 000	408 075
.Comptes ordinaires	131 619				131 619
.Comptes et prêts	1 456	25 000	135 000	115 000	276 456
.Opérations de pension					
.Prêts subordonnés					
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	333 127	196 068	747 735	840 060	2 116 991
- Créances sur la clientèle (2)	333 127	196 068	747 735	840 060	2 116 991
.Comptes débiteurs	177 910				177 910
.Créances commerciales et autres crédits	155 218	196 068	747 735	840 060	1 939 081
.Opérations de pension					
.Prêts subordonnés					
.Restructurés (3)					
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées					
TOTAL	490 343	221 068	882 735	955 060	2 549 206

(1) Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent au 31 décembre 2010 à 131 619 K€uros contre 108 023 K€uros au 31 décembre 2009.

(2) Nous n'avons pas de crédit à durée indéterminée sur la clientèle.

(3) Nous n'avons identifié aucune affaire ayant les caractéristiques d'un dossier restructuré selon le CRC 2002-03.

BANQUE DE BRETAGNE

**NOTE N° 6 - TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME**

	31/12/2009			31/12/2010		
	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
En milliers d'euros au 31 décembre						
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES	6 906	5 925	10 213	6 906	5 916	10 138
- Parts dans les entreprises	3 083	2 211	2 385	3 083	2 202	2 362
- Titres des SCI détenues (1)	3 823	3 714	7 828	3 823	3 714	7 776
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS	1 493	1 441	13 197	1 203	1 139	13 769
- Titres non cotés	1 404	1 352	13 054	1 203	1 139	13 769
- Titres cotés	89	89	143			
TOTAL	8 399	7 366	23 410	8 108	7 055	23 907

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES, INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers d' Euros au 31 décembre	MONTANT BRUT DEBUT 2010	ACQUISITIONS (1)	CESSIONS (1)	MONTANT BRUT FIN 2010	CUMUL DEPRECIATIONS DEBUT 2010	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL DEPRECIATIONS FIN 2010	MONTANT NET FIN 2010
- Titres de placement	0			0	0			0	0
- Participations & parts dans les entreprises liés	3 083			3 083	871	9		880	2 203
- Participations et autres titres détenus à long terme	1 493		- 290	1 203	54	13	- 2	66	1 138
- Titres des SCI détenues (2)	3 823			3 823	109			109	3 714
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 399	0	-290	8 109	1 034	22	-2	1 055	7 055
- Immobilisations incorporelles	11 455	1 003	- 7	12 451	5 044	375	- 7	5 412	7 039
- Immobilisations en cours	1 006	655	- 1 336	325					325
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 461	1 658	-1 343	12 776	5 044	375	-7	5 412	7 364
- Terrains et constructions	19 858	789	- 2	20 645	12 665	1 126		13 791	6 854
- Equipement mobilier, installation	13 910	472	- 364	14 018	11 113	992	- 362	11 743	2 275
- Immobilisations en cours	292	618	- 842	68					68
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 060	1 879	-1 208	34 731	23 778	2 118	-362	25 534	9 197
TOTAL	54 920	3 537	- 2 841	55 616	29 856	2 514	- 370	32 001	23 616

(1) Acquisitions et cessions ainsi que mouvements provenant des Immobilisations en cours.

(2) dans un souci d'harmonisation avec les méthodes du groupe BNPPARIBAS, les titres de SCI portant les immeubles d'exploitation de Banque de Bretagne,

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2009	31/12/2010
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	27 753	33 374
- Comptes d'encaissement	21 674	25 165
- Produits à recevoir	4 843	5 608
- Charges constatées d'avance	381	386
- Comptes d'ajustement débiteurs (1)	347	0
- Autres comptes de régularisation débiteurs	508	2 215
AUTRES ACTIFS	14 895	7 934
- Débiteurs divers	14 846	7 758
. Gestion collective des CODEVI	0	0
. Autres débiteurs divers	14 846	7 758
- Comptes de stocks et autres emplois	1	139
. Autres débiteurs divers	1	139
- Instruments conditionnels taux d'intérêt	48	38
TOTAL	42 648	41 308

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 9 - REPARTITIONS DES DETTES INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES

En milliers d' euros au 31 décembre	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise 3 mois et 1 an	Echéance comprise 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 31/12/2010
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés					
. Banques centrales	0				0
. Dettes envers les établissements de crédit	241 886	270 000	565 000	140 000	1 216 886
- Comptes ordinaires	58 656				58 656
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	55 440				55 440
<i>dt autres sommes dues</i>	5				5
<i>dt intérêts courus</i>	0				0
- Comptes et emprunts (1)	183 230	270 000	565 000	140 000	1 158 230
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	176 046	270 000	565 000	140 000	1 151 046
<i>dt intérêts courus</i>	7 184				7 184
- Opérations de pension					0
. valeurs données en pension ou vendues ferme					0
TOTAL	241 886	270 000	565 000	140 000	1 216 886

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

**NOTE N° 10 - REPARTITION DES DETTES SUR LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE
ET CREANCES NEGOCIABLES, PAR DUREES RESIDUELLES**

	en milliers d' Euros 31 Décembre	Échéance inférieure à 3 mois	Échéance comprise entre 3 mois et 1 an	Échéance comprise entre 1 an et 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2010
COMPTES CREDITEURS		1 149 993	32 750	63 532	248	1 246 524
- Comptes ordinaires <i>dt intérêts courus</i>		594 411				594 411
- Comptes créditeurs à terme <i>dt intérêts courus</i>		52 320	2 532	25 094	0	79 945
- Comptes d'épargne à régime spécial <i>dt intérêts courus</i>		497 526	30 218	38 438	248	566 431
- Autres sommes dues <i>dt intérêts courus</i>		5 736				5 736
- Opérations de pensions		0				0
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE		604	400	0	0	1 004
- Bons de caisse		0	0	0	0	0
- Autres Dettes représentées par un titre <i>dt intérêts courus</i>		604	400	0	0	1 004
TOTAL		1 150 598	33 150	63 532	248	1 247 528

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 11- COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d' euros au 31 décembre	31/12/2009	31/12/2010
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	37 188	44 670
- Comptes indisponibles sur opération de recouvrement		
- Charges à payer	19 294	26 851
- Produits constatés d'avance	7 082	6 593
- Comptes d'ajustment créditeurs	8 334	8 342
- Autres comptes de régularisation créditeurs	344	23
	2 134	2 861
AUTRES PASSIFS	17 415	12 821
- Créiteurs divers	17 367	12 782
. Sommes dues à l'administration fiscale et organismes paritaires	0	0
. Impôts différés passif	0	0
. Autres créiteurs divers	17 367	12 782
- Instruments conditionnels vendus	48	39
TOTAL	54 603	57 491

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 12- PROVISIONS

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2009	Dotations	Utilisations	31/12/2010
- PROVISIONS	15 233	1 078	413	15 898
- Provision pour risques d'exécution des engagements de sif	269	495	55	709
- Provision pour indemnités de départ en retraite (1)	439	95	5	529
- Provision pour risques divers	49	19	49	19
- Provision pour primes de médailles	2 127		3	2 124
- Provision PEL CEL	2 396	469	0	2 865
- Provisions pour impôts	127		127	0
- Provisions pour risques non affectés	8 910			8 910
- Provisions pour CET	916		174	742
- Autres provisions	0	0	0	0
- PROVISIONS REGLEMEENTES	8	0	8	0
-Amortissements Sofica	8	0	8	0
- Provision pour investissements				0
- TOTAL	15 242	1 078	421	15 899

(1) La Banque de Bretagne a signé un contrat de gestion des IFC chez AXA
Les fonds investis s'élevaient à 2713 KE

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 13 - AFFECTATION DU RESULTAT ET VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2009	Affectation résultat 2009	Autres variations	31/12/2010	Affectation proposée	après affectation
CAPITAL	52 921	0	0	52 921		52 921
PRIMES LIES AU CAPITAL	1 608	0	0	1 608		1 608
- prime d'émission	1 506	0	0	1 506		1 506
- prime de fusion	102	0	0	102		102
RESERVES	11 813	0	0	11 813		11 813
- légale	5 292	0	0	5 292		5 292
- réglementées (PVL + réévaluation)	252	0	0	252		252
- libres	6 269	0	0	6 269		6 269
FRBG						
PROVISIONS REGELEMENTEES	0	0	0	0		
REPORT A NOUVEAU	13079	16	0	13095	16 982	30 078
DISTRIBUTION DIVIDENDE		13 922			0	
RESULTAT	13 939	(13 939)	16 982	16 982	(16 982)	0
TOTAL	93 359	0	16 982	96 419	0	96 419

Le capital social est composé de 4 070 836 actions de 13 euros, détenues à 100 % par BNP Paribas S.A.

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 13 BIS- DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EN 1985

2010

* MONTANT EN KE :	15 245
* PRIX D'EMISSION :	Le pair, soit 304,90 Euros par titre
* REMUNERATION GLOBALE MINIMUM :	85 % du TMO (avec un minimum de 7,50 %)
* REMUNERATION GLOBALE MAXIMUM :	130 % du TMO
* REMBOURSEMENT :	Les titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, à un prix égal au pair.
* RACHATS :	Possibles, soit en Bourse, soit par voie d'Offres Publiques d'Achat et possibilité d'Offres Publiques d'Echange.
* Montant restant dû au 31 décembre (KE) :	2 604 (dont 118 k€ d'intérêts courus)

BANQUE DE BRETAGNE**NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

En milliers d'euros au 31 decembre	31/12/2009	31/12/2010
- ENGAGEMENTS DONNES	470 772	497 353
- Engagement de financement	176 171	200 332
- Engagement de garantie	294 601	297 022
- Engagement sur titres	0	0
- ENGAGEMENTS RECUS	467 683	541 598
- Engagement de financement (1)	100 000	150 000
- Engagement de garantie	367 683	391 598
- Engagement sur titres	0	0

(1) Les engagements de financement reçus des entreprises liées s'élèvent à 150 000 KEUR pour 2010 contre 100 000 KEUR pour 2009

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 14 BIS - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2009	31/12/2010
En milliers d' euros au 31 decembre		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt (1)	168 852	240 480
Opérations sur instruments dérivés de change	0	6 768

(1) La valeur de marché de la position nette des instruments financiers dérivés pris dans sa globalité est neutre pour la banque de bretagne

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 15 - PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d' Euros au 31 decembre	2009				2010				NOTES
	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	total	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	total	total		
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(28 265)		(28 265)	(18 261)	0	(18 261)		16	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	72 710	31 204	103 914	71 743	30 372	102 115		17	
CHARGES SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	(638)		(638)	(18)		(18)			
- Bons de caisse	0		0	0		0			
- Titres de créances négociables	(638)		(638)	(18)		(18)			
- Titres du marché interbancaire	0		0	0		0			
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AURES TITRES A REVENU FIXE	4 256		4 256	0		0		18	
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	404		404	295		295		18	
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	54		54	193		193			
- Titres de renouveau	0		0	0		0			
- Opérations de change	31		31	123		123			
- Instruments financiers	23		23	71		71			
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0		0	0		0		18	
- Portefeuille-titres de placement									
TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE	48 521	31 204	79 725	53 953	30 372	84 325			
AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE	1 132		1 132	1 069		1 069			
PRODUIT NET BANCAIRE	49 653	31 204	80 857	55 022	30 372	85 394			

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENT DE CREDIT

(Charges d'exploitation)	Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Produits (charges) nets	
	2009	2010		2009	2010
(36 440)	8 175	4 746	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	(28 265)	(18 261)
(36 253)	8 175	4 746	. Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires	(28 078)	(18 075)
0	0	0	. Intérêts sur valeurs reçues (données) en pension	0	0
(187)	0	0	. Charges sur titres participatifs	(187)	(186)
0	0	0	. Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	0	0
0	0	0	Total des Commissions	0	0
0	0	0	. Commissions sur opérations de prêts et emprunts interbancaires	0	0
0	0	0	. Commissions sur opérations Hors Bilan	0	0
(36 440)	8 175	4 746	TOTAL	(28 265)	(18 261)

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N°17 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation	Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Net des Produits et Charges d'exploitation	
	2010	2009		2009	2010
(12 907)	(10 118)	85 617	81 861	72 710	71 743
0	0	0	0	0	0
(4 263)	(4 152)	35 468	34 524	31 205	30 372
(85)	(109)	15 723	13 338	15 638	13 229
(2)	(1)	0	0	(2)	(1)
0	0	8	7	8	7
(3 676)	(3 682)	17 787	19 352	14 111	15 670
0	0	6 188	7 373	6 188	7 373
(500)	(360)	1 950	1 828	1 450	1 467
(500)	(360)	407	232	-93	-128
0	0	1 543	1 595	1 543	1 595
0	0	0	0	0	0
(17 170)	(14 270)	121 085	116 385	103 915	102 115
			TOTAL		

(*) Une modification de la ventilation des commissions par rapport à 2009 a été effectuée, dans un souci d'amélioration de l'information financière. Cette modification effective sur les données 2009 et 2010, est sans impact sur le total du poste "commissions" tel que publié en 2009. Dans la ventilation indiquée ci-dessus,

le poste commissions sur opérations avec la clientèle regroupe les commissions sur opérations diverses avec la clientèle précédemment classées en "autres commissions"

le poste commissions sur prestations de services financiers inclut les commissions sur opérations sur titres.

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 18 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	2009	2010
REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4 256	0
- Titres de placement	0	0
- Titres d'investissement	4	0
- Revenus de la gestion collective CODEVI	4 252	0
REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES A REVENU VARIABLE :	404	295
- Titres de participation + autres titres détenus à long terme	404	295
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS FINANCIERES LIEES AUX PORTEFEUILLES-TITRES	0	0
- Gains (pertes) sur titres de placement à revenu fixe	0	0
- Résultats réalisés sur cessions	0	0
· plus-values	0	0
· moins-values	0	0
- Reprise (Dotation) nette aux provisions pour dépréciation	0	0
· dotation aux provisions pour dépréciation	0	0
· reprise de provisions pour dépréciation	0	0
- Gains (pertes) sur titres de transaction	0	0
TOTAL	4 660	295

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 19 - PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros au 31 décembre	2009	2010
PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	282	7
PV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	313	9
MV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	(31)	(2)
RESULTATS DE CESSION & PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22	114
- Plus-values (moins-values) de cession sur immobilisations financières	(515)	134
· participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	(515)	0
· autres titres détenus à long terme	0	134
- Reprises (Dotations) de provisions pour dépréciation Immob. financières	537	(20)
· titres d'investissements (issus d'un reclassement)	0	0
· participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	17	0
· autres titres détenus à long terme	520	(20)
TOTAL	304	121

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 20 - FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'Euros au 31 décembre	2009	2010
- SALAIRES ET TRAITEMENTS (1)	(23 592)	(22 072)
- CHARGES SOCIALES	(9 484)	(9 779)
- Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites (2)	(667)	(1 845)
- Autres charges sociales	(8 817)	(7 934)
- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	(1 857)	(2 622)
- Participation des salariés	(577)	(1 350)
- Intéressement des salariés	(1 280)	(1 272)
- LITIGES PERSONNEL	0	0
- IMPOTS, TAXES ET VERST. ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	(2 542)	(2 557)
TOTAL	(37 476)	(37 030)

(1) A la masse salariale s'ajoute les frais de personnel détaché BNP Paribas, les refacturations GIE OCEAN y sont déduites

(2) En 2009, versement de 1000 KE chez AXA

BANQUE DE BRETAGNE**NOTE N° 21 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

en milliers d'euros au 31 décembre	2009	2010
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	0	0

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 22 - IMPOTS

En milliers d' Euros au 31 décembre	2009	2010
Charge des impôts courants de l'exercice	(7 153)	(8 616)
Charge des impôts courants de l'exercice A-1		(8)
Redressements & dégrèvements fiscaux	(7)	3
Net des impôts différés de l'exercice	0	0
CHARGE NETTE D'IMPOTS	(7 160)	(8 621)

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 23 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Charges d'exploitation	Produits d'exploitation		En milliers d' Euros	Solde	
	2009	2010		2009	2010
(36 243)	12 139	3 858	Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires	(24 103)	(19 450)
0	0	0	Intérêts sur titres recus (donnés) en pension livrée	0	0
0	0	0	Charges et produits sur empr. ou prêts subordonnés remboursables	0	0
0	0	0	Charges sur titres sub. à durée indéterminée et titres participatifs.	0	0
0	0	0	Produits (charges)sur opérations de hors bilan	0	0
(36 243)	12 139	3 858	TOTAL DES INTERETS ET PRODUITS (CHARGES) ASSIMILES	(24 103)	(19 450)
0	0	0	Com. sur opérations de prêts et emprunts interbancaires	0	0
0	0	0	Commissions sur opérations sur titres	0	0
0	0	0	Commissions sur opérations de change	0	0
(500)	221	123	Commissions sur opérations de hors-bilan	(279)	(237)
(7)	6 511	7 046	Commissions Diverses	6 504	7 038
(507)	6 732	7 169	TOTAL DES COMMISSIONS	6 225	6 800
(36 750)	18 872	11 027	TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	(17 878)	(12 650)

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 24 AUTRES INFORMATIONS

I - Rémunération des organes de Direction

. Au cours de l'exercice, les rémunérations brutes perçues par les organes de Direction de l'Etablissement se sont élevées à 345 612 €

II - L'effectif moyen se décompose de la façon suivante

	2009	2010
Effectif Moyen	617	603
- dont cadres	184	179
- dont techniciens & employés	433	424

III - 2 - Appartenance au groupe BNP Paribas :

. Les comptes de la Banque de Bretagne sont inclus dans les comptes consolidés établis par BNP Paribas SA

. La Banque de Bretagne fait également partie du groupe fiscal de BNP Paribas SA

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 25 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit	Cabinet Mazars				Cabinet Pricewaterhousecoopers Audit			
	2 009		2 010		2 009		2 010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariats aux comptes, examen des comptes individuels	30	100,00%	38	100,00%	21	100,00%	25	100,00%
Autres diligences et prestation directement liées à la mission du commissaires aux comptes	30		38		21		25	

